



70 ans handicapé 80% locataire

Par **Divois**, le **30/09/2020** à **11:41**

Handicapé à 80% 70 ans locataire exemplaire depuis 17 ans, le proprio (trois personnes en indivision suite au décès de leur mère) veulent vendre l'appartement que nous occupons et qui est adapté à mon handicap (sclérose en plaques). Je n'ai pas les moyens de l'acheter. Je ne sais pas comment faire pour y rester. Que puis-je faire ? quels sont mes recours ? La recherche d'un appartement adapté est difficile et de plus louer à un couple de 70 et 65 ans est un obstacle. En plus le coût d'un déménagement va être un problème pour notre budget calculé au plus juste... J'espère sur vos lumières. Bien cordialement

pierre.vigneron@sfr.fr

Par **amajuris**, le **30/09/2020** à **13:19**

bonjour,

étant âgé de plus de 65 ans et selon vos ressources, vous pouvez faire partie des locataires protégés.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31044>

en particulier le paragraphe congé pour vendre.

salutations